

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 27 novembre 2024 fixant le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (session 2025)

NOR : FPTC2430665A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 27 novembre 2024, le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, session 2025, est de 35.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de l'examen pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (session 2025) restent inchangées.